

■ **Aramex SA**, à Genève, services dans le domaine de la délivrance rapide du courrier (FOSC du 30.05.2002, p. 8). Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jusqu'ici nominatives, liées selon statuts, en actions au porteur. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: FOSC ou lettre recommandée, s'ils sont tous connus. Nouveaux statuts du 23.07.2002.

Journal no 7847 du 25.07.2002
(00585022 / CH-660.1.186.994-4)